

**Procès-Verbal de l'assemblée des délégués (primaire) de la FAPEO  
jeudi 1er octobre 2020**

---

Lieu : UOG (amphithéâtre Berenstein),  
Place des Grottes 3  
Heures : de 20h/23h15

---

**APE membres présentes** : Aïre, Genêts, Grand-Lancy, Grand-Saconnex, Grottes, Jonction, Le-Corbusier, Lully-Sézenove, Onex-Parc, Onex-Village, Peschier, Petit-Lancy, Petit-Saconnex/De-Budé/Les-Crêts, Saint-Jean/Devin-du-Village, Le-Sapay, Sécheron,

**APE membres excusées** : Avully, Confignon, Plan-les-Ouates, Satigny, Thônex,

**Comité FAPEO** : Jean-François Stassen

**Présidence de la séance** : Anne-Thorel Ruegsegger (ATR)

**Procès-verbal** : Corinne Pellet-Fontaine

**1. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers.**

L'ordre du jour est approuvé.

3 divers sont annoncés.

**APE Sécheron** : souhaite évoquer le sujet des "teeshirts de la honte".

**APE St-Jean/Devin-du-Village** : concerne les cuisines scolaires et les menus sans chair animale.

**APE Onex-Village** : pédibus, utilisation des TPG.

**2. Approbation du PV de l'AD (primaire) du 4 juin 2020 (joint à la présente).**

Le procès-verbal de l'AD du 4 juin 2020 est approuvé, après l'ajout d'excuser l'APE Thônex.

**3. Infos du comité et du secrétariat général :**

✓ **Questions (en pièces jointes) envoyées au préalable et qui seront évoquées lors de l'assemblée**

**ATR** : la FAPEO a souhaité faire le point afin de savoir si malgré la situation sanitaire, lors de la rentrée des classes, les APE ont réussi à fonctionner, en sachant qu'une grande partie des décisions prises dans les écoles le sont par les directeurs eux-mêmes selon leur sensibilité. Aucun mot d'ordre cantonal concernant l'accès des APE dans les écoles n'a été donné, ce qui pose un problème d'équité.

**APE Onex-Village** : la rentrée s'est bien passée, les informations sont arrivées 2-3 jours avant la rentrée, par un courrier de la directrice. Les parents n'ont pas accès au préau. Lors de la réunion des parents, un seul parent était autorisé. L'APE s'est réuni en séance dans une salle de l'école et a pu transmettre un courrier aux parents des élèves de 1-2P. En ce qui concerne les activités organisées par l'APE, l'extérieur sera privilégié, par exemple sortie avec ProNatura. Un grand projet d'école écologique est en cours, notamment concernant le matériel superflu et la rénovation du préau. Une présentation a pu avoir lieu lors de la réunion de rentrée. Pour information, l'école d'Onex-Village regroupe que 4 classes.

**APE Aïre** : le courrier de la rentrée a été reçu le 1<sup>er</sup> jour d'école, aucune communication a été faite avant, traditionnellement un petit déjeuner est offert aux parents qui n'ont pas informés de son annulation. Les élèves de 1P n'avaient pas reçu la liste du matériel. Le soir même les parents ont su que le préau était interdit, ce qui a créé une confusion, un panneau affichant l'information ne figurait pas sur toutes les portes d'accès. Lors de la soirée de parents, un seul était autorisé, la réunion faitière n'a pas eu lieu, sans communication, les parents ont été directement dans les classes. Aucune information concernant les quarantaines n'a été donnée. L'APE a pu imprimer son bulletin et le diffuser. Les

entraînements de sant"e"scalade sont maintenus. Une animation lors de la journée à pied à l'école a été organisée (2 parents portant un masque ont pu accéder au préau). En revanche, le fête de l'escalade tombe à l'eau (les conditions afin de respecter les règles sanitaires demandées par la commune étaient trop compliquées).

**APE St-Jean/Devin-du-Village** : aucune information n'est parvenue aux parents avant la rentrée scolaire. Certains enfants ne connaissaient pas le nom de leur enseignant. Le 1er jour d'école, les parents ont reçu via la fourre de communication une circulaire de la DGEO concernant les quarantaines lors de retour de vacances à l'étranger, une réception préalable aurait été bien utile. Le site internet de l'école informe des directives régulièrement mises à jour. L'APE a été bien accueillie par le nouveau directeur et a déjà été reçue lors d'une 1<sup>re</sup> réunion, les instances participatives auront lieu le 8 octobre. L'APE a pu participer à toutes les réunions de parents ainsi que celle dédiée aux élèves de 1P. Concernant l'adaptation du programme en raison d'éventuelle lacune, la question des épreuves cantonales a été évoquée, pas de certitudes, mais elles ne devraient être pas adaptées.

**ATR** : les épreuves cantonales testent les connaissances acquises sur plusieurs années, à la fin d'un cycle, si des adaptations seront faites, elles seront minimales, le champ des épreuves couvre des compétences très larges. La question des évaluations concerne surtout celles qui seront faites en début d'année afin de vérifier un éventuel retard possible d'un ou deux élèves en particulier qui pourrait l'empêcher de continuer ses apprentissages.

**APE St-Jean/Devin-du-Village** : concernant les activités, l'APE souhaite organiser le concours de déguisement pour l'escalade, sous le préau couvert entre 16h-18h. A vérifier si une autorisation doit être demandée.

**ATR** : l'APE doit voir avec le directeur, durant l'horaire scolaire (8h - 18h). Si une distribution de boisson ou de nourriture est prévue, il faudra respecter les consignes fédérales, qui demandent des portions individuelles.

**APE Jonction** : la rentrée a lieu de manière ordinaire. Les documents de rentrée de la DGEO ont été reçus par les parents le jour de la rentrée. Les parents n'ont pas accès à l'école sauf s'ils ont un rendez-vous avec un enseignant. L'APE a pu accéder au secrétariat et à la salle des maîtres. Pas d'informations précises pour l'organisation de l'école à distance concernant une éventuelle quarantaine. En revanche lors des réunions de parents, les enseignants ont expliqué les symptômes qui imposaient aux parents de garder l'enfant à la maison. Pas d'explications plus précises lors d'un retour de vacances. Lors des séances de parents, les recommandations étaient d'un seul parent, mais sur demande auprès de l'enseignant, notamment pour les parents séparés, les deux étaient accueillis. Concernant l'APE, beaucoup de renouvellement au comité, en conséquence l'organisation des activités n'a pas beaucoup avancé. Les instances participatives auront lieu, l'APE a été invitée.

**APE Grotte** : pour l'APE des Grottes, la situation est à l'identique.

**APE Onex-Parc** : les informations de la rentrée ont été reçues le jour même via la fourre des élèves, mis à part, les parents des élèves de 1P qui ont été accueillis le samedi matin. Concernant l'école à distance, pas d'information particulière n'a été reçue. L'accès au préau, qui est grand, est possible, des barrières limitent l'approche des entrées dans l'école, pour les parents. Aux réunions de parents, 1 seul parent autorisé avec masque. L'APE a pu se présenter aux réunions de parents des élèves de 1P à 3P. Concernant les révisions elles semblent avoir eu lieu. L'APE a accès au local qui lui est prêté dans l'école, à la salle des maîtres pour les photocopies et aux casiers pour distribuer la communication. Les instances participatives ont eu lieu. L'APE n'a reçu de demande particulière de parents. Concernant le programme des activités de l'APE, il est adapté, lors du bric à brac, pas de buvette, animation en extérieur (nettoyage de la forêt), pour les festivités de l'escalade à voir avec la direction, courant novembre.

**APE Sécheron** : les informations de la rentrée ont été reçues le jour de la rentrée, sauf pour quelques parents de l'APE via un groupe Whatsapp et transmises par des enseignants. Les parents n'ont pas accès au préau sauf pour accompagner les élèves de 1P - 2P durant les premières semaines. Lors des séances de rentrée, un seul parent pouvait s'y rendre. A cette occasion des informations supplémentaires ont été données en cas de quarantaine ou d'enfant malade. L'APE a pu communiquer comme d'habitude et organiser son comité dans les locaux. L'AG aura lieu la semaine suivante. Les instances participatives n'ont pas encore eu lieu, à voir quand elles seront organisées. À propos des activités le projet jardin pédagogique a pu être mis en place, à voir pour les fêtes de l'Escalade.

**APE Peschier** : les informations concernant la rentrée ont également été reçues le jour de la rentrée, le préau est interdit d'accès hormis aux parents des élèves de 1-2P. Les

informations concernant les mesures sanitaires ont été communiquées par quelques enseignants lors des réunions de parents cependant aucun plan de protection n'a été transmis par l'école. Idem à propos de l'école à distance en cas de quarantaine, pas de communication. Lors des séances de rentrée, un seul parent était souhaité, port du masque obligatoire. Une lettre de la DGEO est parvenue aux parents pour les quarantaines. Les parents ont questionné les enseignants concernant la manière d'agir dans le cas où leur enfant est malade, eux-mêmes ne savaient pas trop, mais comme lors de toute maladie, attendre 2 jours pour voir l'évolution des symptômes. À propos des révisions, pas d'information précise reçue, chaque enseignant a fait le point dans le carnet en fin d'année scolaire. Depuis la rentrée certains enseignants ont communiqué que les premières semaines étaient dédiées aux révisions. Concernant l'APE, la situation n'a pas de changé, l'APE peine à trouver une place dans l'école. La 1<sup>re</sup> instance participative aura lieu la semaine prochaine, l'APE n'a pas reçu de sollicitation de parents, impression que tout est en suspens. L'APE a décidé de ne pas organiser Sant"e"scalade, mais souhaite, au printemps, proposer une manifestation sportive. L'APE bénéficie d'une bonne collaboration avec la maison de quartier, les collaborateurs sont ouverts et invitent l'APE aux manifestations. L'APE projette de faire venir l'association "Patouch" à l'école de Peschier qui connaît des situations de violence.

**APE Jonction** : à la Jonction dans 2 établissements, plusieurs enseignants (plus qu'à l'accoutumée) ont poursuivi avec leur classe du degré précédent afin proposer une continuité et un suivi de l'élève.

**APE Petit-Sacconnex** : les informations sont parvenues aux parents avant la rentrée par courrier. La directrice ne veut plus correspondre via papier, ce qui a pour conséquence pour l'APE de ne plus pouvoir transmettre son bulletin qui demande aux parents d'adhérer. L'APE Genêts qui fait partie du même établissement a réussi à communiquer via la fourre des élèves.

**ATR** : l'APE doit insister auprès de la directrice, une directive de la DGEO permet aux APE de communiquer aux parents via la fourre des élèves.

**APE Petit-Sacconnex** : la rentrée s'est bien passée, les réunions de parents ont eu lieu, en présence d'un seul parent "masqué". Un bilan des compétences pour les élèves de 8P a été fait. Concernant les épreuves cantonales, l'enseignant a informé que le programme en 8P est assez court et relativise l'importance de ces évaluations. Concernant les locaux, l'APE n'a pas accès aux salles, dès mi-septembre l'autorisation sera accordée en respectant un protocole, via le service des locations de salle.

**APE Gd-Sacconnex** : au Grand-Sacconnex, l'APE regroupe les parents de 4 écoles et 2 directions, les informations pour la rentrée ne sont pas arrivées en même temps partout et cela a créé une confusion au sujet de la communication de l'accès aux préaux et du respect des règles sanitaires par certains parents. Concernant les quarantaines les parents ont reçu la communication cantonale, mais pas d'information à propos de l'école à distance. Sur demande de certains enseignants une réunion afin de se coordonner en cas de nouveau confinement était prévue, mais celle-ci n'a pas eu lieu, chaque enseignant fait à sa façon. Dans certaines classes aucun matériel n'est à disposition, jeux, livres, etc., et dans d'autres, tout est disposition. L'APE avait obtenu une boîte à jeux, mais pour l'instant les élèves n'ont pas le droit de l'utiliser. Les réunions de parents ont eu lieu par classe, la plénière a été annulée, l'APE n'a pas pu se présenter. Les instances participatives ont eu lieu dans un établissement, mais dans l'autre pas encore. L'APE a déjà pu rencontrer les 2 directrices en ce début d'année scolaire. Concernant les symptômes et la venue des élèves à l'école, les directives ont évolué. Pour les activités de l'APE, un café de parents qui a été reporté sera sûrement organisé prochainement, dans une grande salle, une activité sportive est prévue.

**APE Pt-Lancy** : toutes activités prévues par l'APE ont toutes refusées, par le directeur, en raison de l'interdiction d'accès au préau pour les parents, comme : une distribution de goûters sains annulée (malgré une proposition de portion individuelle) et les activités pour la fête de l'escalade, après 16h le préau est réservé au parascolaire.

**ATR** : visiblement mis à part quelques différences, la situation est à peu près la même partout. La FAPEO a prié la DGEO, lors de notre rencontre bilatérale aujourd'hui, de demander à certaines directions qui sont extrêmement fermées d'assouplir leurs restrictions. Les instances participatives peuvent avoir lieu en respectant les normes sanitaires, les APE sont les partenaires reconnus de l'école, et doivent pouvoir continuer à informer via la fourre des élèves.

Concernant les informations sur la quarantaine et les symptômes, une certaine partie a été précisée aujourd'hui, ce qui explique le manque de renseignement de la part des enseignants. Un schéma figure sur le site "info Covid" du DIP, une diffusion papier n'est pas prévue. Le secrétariat va le rendre visible sur le site internet de la FAPEO.

En cas d'école à distance lors de quarantaine, au CO, le système du correspondant (élève qui transmet et dépose le travail dans la boîte à lettres) fonctionne. Chaque classe travaille avec la plateforme Classroom sur laquelle les enseignants déposent le matériel des cours. Toutes les classes sont où seront équipées de caméra afin de filmer les cours. A l'école primaire, le plan a été déterminé récemment, chaque enseignant devra fournir la plateforme, Grassp, la formation des enseignants est en cours. L'enseignement ne sera pas uniquement via le numérique, mais aussi en format papier et transmis par mail. Il sera demandé aux enseignants de préparer un kit quarantaine contenant du travail pédagogique à effectuer à la maison, sur le sujet de la quarantaine (histoire, math, etc.).

En cas de confinement éventuel, l'école primaire continuera, les enfants contaminés sont peu ou pas malades, l'expérience montre qu'empêcher les élèves d'aller à l'école pendant une longue période est néfaste. Si une situation comme celle du mois de mars devait se reproduire, des demi-classes ou demi-journées seraient envisagées.

**APE Pt-Saconnex** : informe avoir reçu un courrier du CO de Budé, pour recenser les outils informatiques des familles et leur utilisation.

**ATR** : cette communication et un recensement des ressources concernent plutôt le CO que le primaire.

**APE Grottes** : en cas de quarantaine, comment va se faire la communication ? L'enseignant va transmettre les cours via un correspondant ou via la plateforme Grassp ?

**ATR** : les enseignants ne sont pas au courant de la raison de l'absence d'un élève et ne reçoivent pas d'information du domaine médical. La DGEO leur conseille de prendre contact avec les familles et ensuite convenir pour la transmission du travail et vérifier les moyens à disposition (outils numériques).

**APE Peschier** : les enseignants ont-ils reçu des précisions concernant l'utilisation des différentes plateformes (zoom ou meet) ?

**ATR** : la FAPEO n'a pas reçu de document à ce propos. Lors du confinement, l'État recommandait l'utilisation de certaines plateformes, mais n'interdisait rien, l'important était que la communication se fasse.

**APE Le Corbusier** : à l'école Le-Corbusier, chacun a utilisé une plateforme de son choix.

**ATR** : oui chacun avait son propre outil et faisait en fonction de ce dont il disposait.

Dorénavant, au CO principalement en cas de quarantaine, l'enseignant peut disposer d'une classe et donner son cours depuis le cycle, les élèves le suivront depuis chez eux.

**APE Aïre** : actuellement, un élève en quarantaine pourrait déjà bénéficier de ceci ?

**ATR** : au CO, pour autant que l'enseignant soit formé à l'utilisation et soit à l'aise pour gérer l'outil informatique et sa classe.

**APE Peschier** : en plus de la formation des enseignants vers la plateforme Grassp est-ce qu'une directive ou une coordination existe concernant la fréquence d'une prise de contact avec l'élève ou la transmission de documents ? Les nombreuses différences sont compliquées pour les parents et les enfants.

**ATR** : la direction générale n'est pas allée aussi loin dans les recommandations, néanmoins la FAPEO a transmis ce ressenti paru dans le questionnaire à propos de l'école à la maison.

**APE Le Corbusier** : d'autres sondages de la FAPEO sont-ils prévus vers la fin de l'année scolaire pour questionner la suite ?

**ATR** : cela dépend de la situation et des demandes...

**APE Aïre** : à entendre les autres parents, de grandes disparités d'après les sensibilités existent d'une école et d'une direction à l'autre notamment pour l'utilisation de jeux ou la circulation de document papier. Comment la direction générale procède pour éviter des situations exagérées.

**ATR** : c'est pour relayer ces situations que la FAPEO a souhaité disposer des informations des APE et les transmettre à la direction générale qui régulera si besoin.

**APE Lully-Sézenove** : concernant les interdits, à l'école de Lully les élèves n'ont pas droit d'accéder au préau, 5 minutes avant la cloche et pas le droit de rester après 16h. L'accès est réservé au GIAP.

**ATR** : c'est une décision du directeur. Certains directeurs ont prétexté recevoir des décisions de la commune, mais ceci n'est pas correct.

#### ✓ **Lettre de soutien aux APE/APECO**

Une lettre de soutien a été envoyée aux communes et aux directions des écoles afin de leur rappeler l'importance du partenariat famille-école avec les APE/APECO et favoriser l'accès à l'école afin de continuer leurs activités. Cette information a été également transmise à la DGEO.

#### **4. Commissions :**

##### **Séance avec la DGEO**

La FAPEO a été contactée par une APECO concernant **le prêt des skis pour les camps** qui ne serait plus possible auprès du DIP. Le département est en train de négocier un partenariat, pour un prix qui doit rester le même. Le service des loisirs ne fournira plus cette prestation en raison d'un matériel obsolète, un investissement dans du matériel neuf aurait eu un coût trop élevé, et ce service employait 3 personnes pour ce travail spécifique seulement 3 mois durant l'année. Cette demande de prestation de 150'000.-- par année est soumise au marché public. La Migros semble être la seule à avoir la capacité de fournir du matériel en suffisance au même coût. Pour le CO une solution est en négociation avec GO Snow (association qui promeut le ski alpin).

**Les festivités de l'escalade** : les activités qui font partie du programme scolaire auront lieu dans les écoles, mais les discos seront annulées. Le financement des marmites sera simplifié et ne sera plus à la charge des parents ou des APE/APECO. La FAPEO transmettra aux membres l'information dès réception.

**APE Onex-Parc** : La maison onésienne organise la fête l'escalade et casse la marmite, 200 personnes environ participent. Les portions de chocolat sont mises dans des gobelets et sont distribuées avec des gants. Des barrières délimitent les accès.

**ATR** : Cette manière de faire pourrait permettre une distribution de soupe, dans le respect des normes dictées par l'OFSP.

**APE Le-Sapay** : les discos interdites sont celles organisées par l'école ? A l'école du-Sapay, l'année passée l'APE a organisé une boum pour les élèves, rien n'est décidé pour cette année, mais l'APE aurait-elle le droit de le faire ?

**ATR** : la direction générale a décidé qu'il n'y aurait pas de boum cette année. Si celle-ci est organisée hors temps scolaire (après 18h00), les autorisations sont à voir avec la commune.

**Une réforme de l'enseignement primaire (EP21)** pour la rentrée 2021 est en cours de réflexion, pour plusieurs raisons : l'efficacité budgétaire, sachant que le département manque de financement de postes, des ressources déjà existantes doivent être réallouées différemment, comme le demande le parlement depuis plusieurs années. De plus cette réforme permettrait une meilleure transition pour les élèves du primaire vers le cycle d'orientation, pour lequel une réforme est également en cours, CO22. Cette réforme EP21 va être présentée aux enseignants du primaire afin de voir leur réaction. Sont soumis à l'analyse, 4 paramètres et qui sont tous interdépendants :

- la fusion de la note de français 1 (expression orale et écrite) et français 2 (technique) (au CO il y a en plus qu'une) ce qui permettrait un gain de temps d'enseignement et d'évaluer moins de manière certificative, mais formative.
- passage à 2 semestres au lieu et place de 3 trimestres et ainsi de diminuer de 10 à 15% le nombre d'évaluations et gagner en temps d'enseignement.
- les élèves genevois sont ceux qui ont le plus grand nombre de périodes d'enseignement, la suppression d'une période est envisagée, plusieurs hypothèses sont examinées pour savoir pour quelle discipline.
- une meilleure gestion du temps d'enseignement devant les élèves, 4 périodes sont enseignées hors enseignant titulaire, 2 périodes prises en charges par l'enseignant d'éducation physique et 2 autres périodes par des enseignants "voltigeurs". Cette gestion est difficile pour les directeurs, parce que peu d'enseignants se proposent et que finalement de jeunes enseignants sortant de l'uni se voient attribuer ces heures morcelées. Un passage à des périodes de 45 minutes diminuerait le temps d'enseignement de 10 minutes par jour et d'une période par semaine. Les cours débuteraient à 8h10 ou termineraient 11h20 ce permettrait de gagner ces 10 minutes. Autre possibilité les élèves finiraient l'école à 10h40 le mercredi matin. Un changement d'horaire implique l'emploi du temps des parents et les conditions de prise en charge du parascolaire (mise en place, emploi du personnel et financement).

**APE Peschier** : est-ce que cette réforme pourrait remettre en question le mercredi matin?

**ATR** : non le mercredi matin d'école est conséquent à l'introduction d'une nouvelle discipline, 2h d'anglais ont dû être intégrées à la grille horaire.

**APE St-Jean/Devin-du-Village** : allonger la récréation pourrait être une possibilité.

**ATR** : la question du temps des récréations a déjà abordée lors des discussions de la commission concernant l'horaire scolaire, mais n'a pas trouvé d'échos auprès des enseignants et des directeurs.

**APE Pt-Saconnex** : lors d'une précédente assemblée, les membres ont bénéficié d'une présentation du projet numérique, si les heures diminuent, comment introduire l'enseignement de l'informatique ?

**ATR** : pour le moment, la FAPEO n'a pas reçu plus de détail. Une présentation du projet lors d'une AD dédiée où les membres pourraient poser leurs questions a été évoquée avec la DGEO. L'information est primordiale pour accepter le changement. Le passage au semestre pose d'autres questions comme le devenir des rencontres actuelles 3 fois par année avec les enseignants, comment se déroulerait la communication avec les familles.

**APE Peschier** : à propos des vacances scolaires, quand débutera la nouvelle répartition?

**ATR** : dès la prochaine rentrée 2021, entreront en vigueur, le pont de l'ascension et 2 semaines de vacances à Pâques, selon la décision des députés et du département.

**APE St-Jean/Devin-du-Village** : en 2021, les vacances d'été débuteront le 5 juillet, 12 semaines se seront écoulées depuis les vacances de Pâques.

**ATR** : la FAPEO reçoit chaque année le calendrier des vacances, de la part du DIP et depuis 4-5 ans refuse de répondre à la consultation alibi et réaffirme sa volonté de parler des rythmes scolaires.

**APE Jonction** : concernant la diminution d'une semaine des vacances d'été, elle aura lieu en début ou fin de vacances ?

**ATR** : la rentrée aura lieu plus tôt au mois d'août, à vérifier.

**ATR** : la **réforme du CO22** avance, les classes seront hétérogènes (comme en primaire) contrairement à maintenant où elles fonctionnent par regroupement. Le système actuel a montré son incapacité à être inclusif, les élèves regroupés dans un niveau moins fort sont dévalorisés, ce qui augmente les échecs. Suite à un bilan scientifique, une réforme nécessaire est en cours. Des groupes de travail ont eu lieu, il en ressort que probablement, en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années les classes seront mixtes. Les cours pour les matières certifiantes comme le français et les maths seraient différenciés par niveaux, avec une coloration de parcours dirigé vers les sciences ou les langues. Les partis politiques sont consultés régulièrement dans ces changements qui demande une modification de la loi et ainsi éviter un référendum et une votation populaire.

Une consultation du **plan d'étude numérique** dans tous les cantons romands est en cours.

## 5. Infos des APE et divers :

À propos du "tee-shirt de la honte", la FAPEO a fait part à la DGEO de son inconfort par rapport à cette question : des difficultés rencontrées dans les établissements, d'un jugement sur ce qui adéquat ou ne l'est pas et qui est habilité à émettre et prendre des décisions et des sanctions. La question du teeshirt et de l'habillement dans les écoles sera reprise tout prochainement au niveau cantonal et des autres cantons romands. L'idée générale du comité de la FAPEO n'est pas dire que les élèves peuvent venir à l'école habillé n'importe comment, mais le comportement transgressif des adolescents fait que certains s'habillent sans prendre en considération le lieu où ils sont. Cependant d'entendre des enseignants tenir un discours jugeant, culpabilisant et humiliant n'est pas acceptable. Certains cycles d'orientation prônent la discussion, l'éducation au lieu de la punition et le jugement. La valeur d'exemple doit aussi venir des enseignants et de leur habillement.

**APE Le Corbusier** : chaque établissement a sa politique en la matière, cela va-t-il changer ?

**ATR** : La loi sur l'instruction publique parle d'une tenue correcte qui laisse place à la libre interprétation.

**APE Pt-Saconnex** : à l'école de Budé, 3 filles de 7P portant un short jugé trop court ont été réprimandées.

**ATR** : les jeunes n'ont pas la même façon de réfléchir que les adultes et ne mettent pas la même connotation dans leur habillement. La discussion est préférable à l'interdiction particulièrement lors de l'éveil de la sexualité.

**APE Saint-Jean/Devin-du-Village** : pour l'anecdote, ma fille a reçu une remarque, à la crèche, à propos de sa jupe trop courte.

**APE Genêts** : des temps de discussions, à l'école, devraient peut-être dédiés aux tenues appropriées, pour se rendre à l'école.

**ATR** : le problème ne vient pas des habits, mais du ressenti de chacun et du jugement.

**Jean-François Stassen (comité FAPEO)** : la difficulté est de parler d'une tenue sans vouloir imposer une définition de ce qui est décent ou ce qu'il ne l'est pas en disant : "on ne s'habille pas n'importe comment".

**ATR** : 2 thèmes se distinguent : le dress code et l'attitude générale des adultes vis-à-vis de la manière dont les adolescents sont et se comportent à l'école.

**Jean-François Stassen (comité FAPEO)** : Selon une experte citée dans le journal "le Courrier", c'est le regard de l'adulte qui sexualise la tenue de l'enfant.

**APEGL Grand-Lancy** : l'intérêt est de comprendre l'impact de l'attitude ou de l'habillement de l'élève face à l'adulte autant que les dires de l'adulte face à l'élève.

**APE St-Jean/Devin-du-Village** : aux cuisines scolaires, depuis 2018 existe un menu avec option sans chair animale, ce choix est respecté, mais rien ne remplace la viande ou le poisson, par exemple des raviolis à la viande, l'enfant peut juste manger la salade et le dessert. La réponse du GIAP est qu'il n'est pas possible que l'enfant apporte un complément et la solution proposée est d'enlever l'élève du parascolaire. Est-ce pareil dans les autres écoles ?

**APE Le Corbusier** : à l'école Le-Corbusier, le menu est adapté en conséquence.

**APE Onex-Parc** : à l'école d'Onex-Parc, il n'y pas de complément, pas d'adaptation.

**APE Jonction** : à la Jonction ces questions reviennent fréquemment. L'APE a demandé a rencontré l'association des restaurants scolaires. La rénovation des cuisines et la sensibilité du cuisinier ont permis une adaptation. La discussion au niveau cantonal n'est-elle pas lancée à ce propos ?

**ATR** : il est difficile d'avoir une discussion au niveau cantonal, la gestion des restaurants scolaires est locale, par des associations. La Ville de Genève qui subventionne les restaurants scolaires pourrait mettre la pression et demander d'adapter les menus. D'autres associations communales sont totalement indépendantes.

**APE Pt-Saconnex** : à l'école De-Budé/les Crêts, il n'y a plus d'association, la gestion a été reprise par la Ville de Genève, depuis cette année. Une réponse appropriée à la demande de chacun est compliquée, végétarien, allergie, sans porc, etc.

**APE Jonction** : concernant les demandes de repas sans porc, la masse critique a été atteinte (suffisamment de demandes) donc les restaurants scolaires sont entrés en matière, ce qui n'est pas encore le cas pour les repas végétariens.

**APE Genêts** : le porc fait à nouveau partie des menus après une allusion "l'école est devenue musulmane".

**ATR** : le nombre d'enfants qui ne mangent pas de chair animale augmente, les discussions doivent continuer et une solution doit être trouvée. La discussion comprend un côté écologique dans le fait de manger moins de viande, les substituts protéiniques sont nombreux.

Fin 23h15